



Département de l'Eure  
Arrondissement des Andelys  
Canton des Andelys  
Tél: 02.32.52.60.90  
[mairie@notre-dame-de-l-isle.fr](mailto:mairie@notre-dame-de-l-isle.fr)  
[www.mairie@notre-dame-de-lisle.fr](http://www.mairie@notre-dame-de-lisle.fr)

République Française  
Mairie de Notre- Dame de l'Isle  
27940 Notre-Dame de l'Isle

**COMMUNE DE NOTRE-DAME DE L'ISLE  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 24 septembre 2018**

***Date de convocation : 19/09/2018  
Date d'affichage : 19/09/2018  
Nb de conseillers en exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 12***

***L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre septembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut BEAUTÉ, Maire.***

***Etaient présents :***  
***Mme BILLARD Pascale,***  
***Mme LERATE Catherine,***  
***M. SILLIAU Alain,***  
***Mme TISON Nathalie,***  
***M. MAILLARD Charles,***  
***Mme LARDY Roselyne***  
***M. FAVRESSE Alain***  
***M. LACAILLE Christophe***  
***M. MONNOT Christian-Marie***  
***M. LEPRE Thierry***

***A donné pouvoir : Mme LASSERRE de La BROSSE Catherine à M. MONNOT Christian-Marie***

***Absents excusés ; M. GUILLEMARD Patrick, Mme BAUMGARTNER Muriel***

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.**

M. LEPRÉ Thierry a été désigné secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le PV du 11 juin 2018.

### **I/ Finances et administration générale**

#### **1/ Modification statutaire de Seine Normandie Agglomération**

Mr le Maire présente les différentes modifications statutaires adoptées par le conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération. Celles-ci portent essentiellement sur une meilleure définition de l'intérêt communautaire notamment sur la petite enfance.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **APPROUVE** les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération.

#### **2/ Approbation du rapport de la CLECT**

Vu le rapport de présentation du Maire et en particulier les dispositions spécifiques relatives à l'ex dotation de solidarité (qui avait fait l'objet d'une décision de dégressivité jusqu'à son extinction en 2028) qui sera maintenu à 75% de son niveau actuel;

Considérant que le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées est approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité des membres présents et représentés:

**APPROUVE** le rapport ci-joint de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Seine Normandie Agglomération, en date du 17 septembre 2018.

#### **3/ Annulation et remplacement de la délibération n°21/2018 : RGPD - Désignation d'un(e) délégué(e) à la protection des données personnelles**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°21/2018 en date du 11 juin 2018, Madame Fabienne FALLUEL, secrétaire de mairie, a été nommée déléguée à la protection des données.

Au vu du Règlement Général sur la Protection des Données et pouvant aussi créer un conflit d'intérêt, ne peut être désigné comme délégué ni le Maire, qui est le responsable des traitements, ni la secrétaire de Mairie, qui saisit et traite trop de données personnelles.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à une nouvelle désignation d'un(e) délégué(e) à la protection des données personnelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **DECIDE** de nommer Madame Pascale Billard déléguée à la protection des données.

#### **4/ Taxe d'aménagement : renouvellement**

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des textes récemment promulgués suggère une remise à plat des conditions d'application de la taxe d'aménagement (taux et exonérations facultatives). Il est rappelé que la taxe d'aménagement a été créée pour financer les équipements publics de la commune, et qu'elle est applicable depuis le 1er mars 2012.

Notre conseil municipal avait délibéré une première fois le 18 octobre 2011 pour instituer la taxe puis de nouveau le 24 novembre 2014 pour en fixer le taux à 5%.

A ce jour, il convient de renouveler notre décision.

**Considérant** que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **DECIDE** de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%

## **5/ Fond de concours SNA 2019**

Comme chaque année maintenant, la commune a la possibilité de déposer un dossier de demande pour un fond de concours au titre de 2019 selon un règlement précis.

Il convient donc que le conseil étudie l'opération qu'il souhaite faire financer à ce titre. Il est proposé l'opération de mise en accessibilité extérieure de la mairie. Le dossier devant faire l'objet d'une délibération avant fin octobre, le conseil est invité à réfléchir à cette proposition afin qu'une réponse puisse être apportée lors du prochain conseil du 15 octobre 2018.

## **II/ Environnement et Travaux**

### **1/ Avis sur dossier d'enquête publique sur l'implantation d'un parc photovoltaïque à la Chapelle Longueville et Saint Etienne sous Bailleul.**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune a reçu de la part de la Préfecture de l'Eure un dossier d'enquête publique relatif à la demande de permis de construire relatif à l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site du CNPP.

Le dossier d'enquête publique a été mis à disposition du public du 13 août au 14 septembre 2018 et la publicité a été affichée conformément à la réglementation.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité des membres présents et représentés

- **EMET** un avis favorable au projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site du CNPP sur les communes de La Chapelle Longueville et Saint Etienne sous Bailleul.

### **2/ Travaux école des Hirondelles**

La rentrée scolaire s'est effectuée en chantant selon les vœux de Monsieur le ministre de l'éducation.

Pour la commune c'est une cour flambant neuve qu'enseignants, parents d'élèves et enfants ont pu découvrir. Celle-ci a été entièrement refaite cet été suite à la démolition du préfabriqué. Un espace de jardinage a été réservé qui fera l'objet d'un projet d'aménagement par l'équipe pédagogique avec les enfants.

Ainsi, s'achève les importants travaux de mise en accessibilité de notre école.

## **III/ Education, Culture, Solidarité**

### **Implantation défibrillateurs**

M. le Maire informe le Conseil que nous avons obtenu une subvention de 700 euros de la part de la CNP pour l'implantation d'un défibrillateur à la mairie. Il propose que la commune équipe également la salle du Clos Galy qui reçoit beaucoup de personnes.

Afin de mettre en œuvre cette disposition qui requière l'assentiment de tous, Monsieur le Maire propose qu'une formation soit dispensée au plus grand nombre avec les gestes de premiers secours. Il est proposé que la Croix Rouge soit sollicitée pour cette action. Monsieur Favresse se charge de contacter celle-ci.

## **IV/ Informations diverses**

### **Dysfonctionnement des lignes de bus du ramassage scolaire.**

Il sera demandé par courrier aux parents des enfants concernés par ces dysfonctionnements de bien vouloir les relater pour qu'une synthèse soit adressée à la Présidence du syndicat des transports scolaires ainsi qu'à SNA de manière à ce qu'une réponse soit apportée quant à la sécurité des enfants

Une action similaire est demandée à la Mairie de Pressagny l'Orgueilleux